

COVID-19

PRATIQUE DE LA CHASSE AU SANGLIER

Dans l'organisation de notre activité cynégétique, il est impératif de respecter les mesures sanitaires afin de lutter contre le virus et surtout de pouvoir préserver l'exercice de notre passion durant cette saison.

RAPPEL DES GESTES BARRIERES

- ⇒ Port du masque obligatoire
- ⇒ Distanciation sociale (1m)
- ⇒ Mesure d'hygiène strictes : lavage régulier des mains gel hydroalcoolique ou savon
- ⇒ Eviter au maximum le partage du matériel
- ⇒ Limiter les regroupements
- ⇒ Exclure les personnes à risques
- ⇒ En cas de symptôme restez chez vous (toux, fièvre).



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main, évitez les



Respecter une distance de 1 mètre

COMMENT S'ATTRAPE LA COVID-19 ?

- ⇒ En l'absence de mesures de protection, lors de sécrétions reçues d'une personne malade du Coronavirus, (postillon, gouttelettes).
- ⇒ Le coronavirus se transmet par la toux, la salive et par les mains. (Si vos mains ne sont pas régulièrement lavées ou désinfectées).

Lorsque vous mangez, buvez, fumez ou que vous partagez un repas, il existe un risque important de contact et donc de contamination.

1

AVANT LA BATTUE

- ⇒ Chaque chasseur doit avoir à sa disposition : savon, lingettes, gants jetables et masques.
- ⇒ Désinfection obligatoire savon ou gel hydroalcoolique.
- ⇒ Obligation d'un lieu ouvert.
- ⇒ Respectez une distance de 1m entre chaque personne.

3

ATELIER VENAISON

- ⇒ Désinfection des mains, savon ou gel hydroalcoolique.
- ⇒ Port du masque et des gants obligatoires.
- ⇒ 4 personnes maximums à la salle de découpe.
- ⇒ Changez de gants entre chaque carcasse.
- ⇒ N'échangez pas votre matériel et désinfectez le après usage.
- ⇒ Seuls des sacs à usage unique doivent être utilisés où apporter son sac préalablement désinfecté.
- ⇒ Une seule personne, porteuse de gants et d'un masque en respectant la distanciation de protection procédera à la distribution à tour de rôle.
- ⇒ Les gants et les masques doivent être jetés dans une poubelle.

2

A LA CHASSE

- ⇒ Les déplacements en véhicule se font à deux personnes maximums avec port du masque obligatoire.
- ⇒ Désinfection du véhicule.
- ⇒ Pas de prêt de matériel.
- ⇒ Désinfection de l'ensemble du matériel apporté sur le lieu de chasse et au retour de chasse.

4

APRES LA CHASSE



⇒ AUCUN REGROUPEMENT AUTORISE

Tout type de repas et apéritifs sont interdits.
(Boissons chaudes, boissons froides...).